

## PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

CONVOCATION : 15 juin 2020  
AFFICHAGE : 25 juin 2020

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 15 (M. CATILLION est arrivé à 19h35)  
Membre(s) excusé(s) : NĒANT  
Membre(s) absent(s) : NĒANT  
Procuration(s) : NĒANT

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric GUĒANT, maire.

**PRĒSENTS** : Mmes CHEVALIER, CONAN, DEREUMAUX, MAILLY, PRUVOST, WARMĒ; MM. BOUTEILLE, CARLOS, CATILLION, DEPARIS, LEFEVRE, PARIS, PRAMAGGIORE, ROBERT.

**ABSENT(S) EXCUSĒ(S)** : NĒANT

**ABSENT(S) NON EXCUSĒ(S)** : NĒANT

**PROCURATION(S)** : NĒANT

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance.  
Informations et compte-rendu des décisions du maire.
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 février 2020.
- 3) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020.
- 4) Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de Blangy-Tronville.
- 5) Finances : Approbation du compte de gestion 2019.
- 6) Finances : Vote du compte administratif 2019.
- 7) Finances : Affectation de résultats.
- 8) Finances : Convention PAYFIP.
- 9) Participation aux charges intercommunales 2020.
- 10) Vote du taux d'imposition des taxes locales directes pour 2020.
- 11) Vote du budget primitif 2020.
- 12) Renouvellement des membres de la CCID.
- 13) Commission d'appel d'offres : Désignation des membres titulaires et suppléants.
- 14) Commission des chemins ruraux : Désignation des membres.
- 15) Ressources humaines: Création d'un poste permanent et modification du tableau des effectifs.
- 16) Cimetière : Modification du règlement.

17) Questions diverses.

**1: Désignation du/de la secrétaire de séance**

Madame Céline PRUVOST a été désignée secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Informations et compte-rendu des décisions du maire**

- ✚ M. GUÉANT informe le conseil municipal que le contrat de M. MONARD a été signé pour la période du 2 juin au 31 décembre 2020 suite à la délibération prise au précédent Conseil Municipal.
- ✚ M. GUÉANT indique aux membres concernés que des réunions pour les commissions urbanisme et sécurité-voirie seront programmées très prochainement.
- ✚ La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 25 septembre 2020.

**2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 février 2020**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 février 2020 est approuvé à l'unanimité par les anciens membres élus en 2014 et toujours en exercice.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

**3 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020 est approuvé.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

**4 : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de Blangy-Tronville**

M. le Maire présente le règlement intérieur du conseil municipal aux élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé en pièce jointe.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

**5 : Finances : Approbation du compte de gestion 2019**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter par M. le Maire :

Le budget primitif de l'année 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, le détail des mandats délivrés, les titres de recettes, le compte de gestion du receveur dressé par le comptable, Mme Catherine GUILBERT, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, accompagné des développements des comptes tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer, de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, le montant de tous les titres de recettes émis, le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la comptable de la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

## **6: Finances : Vote du compte administratif 2019**

Le conseil municipal réuni, sous la présidence de Mme WARMĒ Véronique, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Eric GUĒANT, Maire et ordonnateur,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les données du compte administratif sont conformes à celles du compte de gestion du comptable selon les données résumées ci-dessous :

	Reports de l'exercice N-1	Opérations de l'exercice	Total	Résultat de clôture
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses		46 175.03 €	46 175.03 €	
Recettes		54 018.49 €	54 018.49 €	
Résultat exercice	67 594.77 €	7 843.46 €	7 843.46 €	75 438.23 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses		302 613.27 €	302 613.27 €	
Recettes		312 358.19 €	312 358.19 €	
Résultat exercice	55 367.17 €	9 744.92 €	9 744.92 €	65 112.09 €
<b>TOTAL</b>	<b>122 961.94 €</b>	<b>17 588.38 €</b>	<b>17 588.38 €</b>	<b>140 550.32 €</b>

M. GUÉANT s'absente au moment du vote.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 de l'ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants :

**Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0**

### **7 : Finances : affectation de résultats**

Sur proposition de M. GUÉANT, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de clôture 2019 de la section de fonctionnement s'élevant à 65 112.09 € et de la section d'investissement s'élevant à 75 438.23 € pour leur intégralité aux recettes des 2 sections respectives du budget 2020 de la commune.

**Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0**

### **8: Finances : convention PAYFIP**

M. le Maire indique que l'offre aux usagers d'un moyen de paiement dématérialisé constitue **une obligation réglementaire au 01/07/2020**. Dans ce cadre, la DGFIP met à notre disposition gratuitement sa plate-forme de paiement, son utilisation est toutefois soumise à la signature d'une convention. Il appartient par ailleurs au conseil municipal de valider cette utilisation par délibération.

M. le Maire rappelle que les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers. Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFiP Titres et Rôles).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique. Ces deux moyens de paiement sont indissociables.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres ou factures mis en ligne et payés par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet soient reconnus par les systèmes d'information de l'entité publique et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser la page de paiement de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr> (uniquement disponible pour les Titres et Rôles) n'ont pas de développements à réaliser, mais doivent faire apparaître sur leurs titres de recettes

ou factures de rôles, des mentions obligatoires qui permettront aux usagers d'effectuer leurs paiements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de valider l'utilisation de la plateforme de paiement en ligne mise à disposition gratuitement par la DGFIP et D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### **9: Participation aux charges intercommunales 2020**

M. GUÉANT énumère les contributions aux syndicats et organismes auxquels adhère la commune pour 2020 :

	2019	2020
Fédération Départementale d'énergie	1 934.32 €	1 934.32 €
SISA	410.00 €	410.00 €
Syndicat des Alençons	1 110.00 €	1 110.00 €
SISCO de Blangy-Glisy	8 749.38 €	12 836.80 €
SIVOM de Boves (aide sociale + dette voirie)	10 903.73 €	7 498.61 €
CAUE 80	50.00 €	50.00 €
AMIENS METROPOLE	25 028.00 €	25 028.00 €

Considérant que toutes les participations 2020 n'ont pas encore été notifiées, après en avoir délibéré, les élus ACCEPTENT le mandatement des contributions aux syndicats et organismes précités.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### **10 : Vote du taux d'imposition des taxes locales directes pour 2020**

*(M. Cédric CATILLION rejoint l'assemblée à 19h35)*

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ») et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale entrera progressivement en vigueur entre 2020 et 2023.

Les principes généraux de la réforme sont les suivants :

- environ 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2020, même si leur local assujéti est situé sur le territoire d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ayant augmenté son taux de taxe d'habitation entre 2017 et 2019 ;
- plus aucun foyer fiscal ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023. Les foyers fiscaux continuant d'acquitter une taxe d'habitation en 2020 seront progressivement exonérés, à hauteur de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023 ;
- le nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur en 2021. En 2021 et en 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales due au titre de ces deux années sera perçue par l'État ;
- les communes et les EPCI à fiscalité propre conserveront le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, renommée à compter de 2023 « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 soit 12.98% à Blangy-Tronville.

La compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation s'élevant à 74 778 € est à affecter au compte 74835.

Pour les autres taux, M. GUÉANT rappelle que les élus de la liste BLANGY-TRONVILLE NATURELLEMENT se sont engagés à ne pas augmenter les impôts et propose donc de reconduire les taux appliqués depuis 2000, à savoir :

Taxe sur le foncier bâti	23,41 %
Taxe sur le foncier non bâti	36,57 %

Ces taux permettent d'obtenir un produit fiscal attendu, en recettes de fonctionnement (compte 73111, contributions directes de la nomenclature M14) de 97 205 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de maintenir les taux des taxes locales directes pour 2020.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **11 : Vote du budget primitif 2020**

Après la présentation du budget primitif 2020 faite par M. GUÉANT,

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
<b>DÉPENSES</b>	379 685.71 €
RESTES A RÉALISER	
<b>TOTAL</b>	<b>379 685.71 €</b>
<b>RECETTES</b>	304 247.48 €
RESTES A RÉALISER	
INVESTISSEMENT REPORTÉ	75 438.23 €
<b>TOTAL</b>	<b>379 685.71 €</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
<b>DÉPENSES</b>	<b>371 342.40 €</b>
<b>RECETTES</b>	306 230.31 €
FONCTIONNEMENT REPORTÉ	65 112.09 €
<b>TOTAL</b>	<b>371 342.40 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote et APPROUVE le budget primitif 2020 présenté.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **12 : Renouvellement des membres de la CCID**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires dans les communes de 2 000 habitants ou moins. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi convient-il, à la suite des élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

La liste de proposition comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants est dressée par le conseil municipal, telle qu'elle apparaît ci-dessous.

#### COMMUNE DE BLANGY-TRONVILLE - PROPOSITION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
BOUTEILLE	Patrice	TROUPIN	Johann
RAOULT	Jean-François	ROBERT	Tristan
WARMÉ	Jean-Marie	SURDEAU	Patrick
TOURNEUR	Emmanuel	CATILLION	Cédric
PRUVOST	Céline	DEVILLE	André
CHEVALIER	Delphine	LANNOY	Edouard
PRAMAGGIORE	Charles	DEREUMAUX	Ariane
TOURNEUR	Philippe	VASSEUR	Jean-Michel



WARMĒ	Véronique	JOURDREN	Marc
VERNET	Jules	DE SEPTENVILLE	Hervé
CHATEAUROUX	Jean-Robert	PARIS	Joël
CARLOS	Olivier	DEPARIS	Julien

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **13 : Commission d'appel d'offres : Désignation des membres titulaires et suppléants**

Afin de désigner les titulaires et les suppléants, M. le Maire procède à une nouvelle élection de la commission d'appel d'offres par tirage au sort des membres désignés lors du conseil municipal précédent ;

M. le Maire

Titulaire 1- Charles PRAMAGGIORE      Suppléant 1 du titulaire 1 - Ariane DEREUMAUX

Titulaire 2- Patrice BOUTEILLE      Suppléant 2 du titulaire 2 - Céline PRUVOST

Titulaire 3- Véronique WARMĒ      Suppléant 3 du titulaire 3 - Tristan ROBERT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **14 : Commission des chemins ruraux : Désignation des membres**

M. le Maire propose de constituer une commission des chemins ruraux afin d'assurer la préservation et la protection du patrimoine.

M. Patrice BOUTEILLE, Adjoint délégué.

1- Cédric CATILLION

2- Julien DEPARIS

3- Ariane DEREUMAUX

4- Olivier CARLOS

5- Eric GUÉANT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **15 : Ressources humaines: Création d'un poste permanent et modification du tableau des effectifs**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.



Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du tableau des effectifs, il convient de créer un poste permanent d'adjoint technique afin d'assurer la continuité du bon entretien de la commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet relevant de la catégorie C au service entretien des espaces verts à compter du 2 janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois tel qu'annexé en pièce jointe,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels sur la base de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou momentanément indisponibles dans les conditions qui ont conduit à la création au tableau des effectifs de l'emploi occupé.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**16 : Cimetière : Modification du règlement**

M. le Maire propose de modifier certains articles obsolètes ou manquants dans le règlement du cimetière.

M. le Maire rappelle les tarifs appliqués et propose de les maintenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'approuver les modifications apporter au règlement du cimetière tel qu'annexé en pièce jointe.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 17 : Questions diverses

M. le Maire rappelle qu'une permanence mensuelle d'ouverture au public de la bibliothèque était assurée par un membre du conseil municipal. Il propose de diffuser un appel au volontariat aux habitants de la commune dans la prochaine Lettre du Maire et/ou de confier cette permanence à chacun des membres du conseil municipal par rotation soit environ une permanence par élu et par an.

Mme Ariane DEREUMAUX propose une réflexion autour de la création d'une aire de camping-car le long du chemin du halage. En effet, Elle souligne la présence de nombreux camping-cars selon la période et s'inquiète du traitement des déchets et notamment des vidanges des eaux usées. M. GUÉANT précise que cette zone classée en PPRI rend la construction de sanitaires impossible. Cependant, M. BOUTEILLE indique que très peu de détritrus sont retrouvés dans cette zone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

Prénom et nom	Signature
Eric GUÉANT - Maire	
Véronique WARMĒ - 1 <sup>ère</sup> adjointe	
Patrice BOUTEILLE - 2 <sup>ème</sup> adjoint	
Cédric CATILLION	
Céline PRUVOST	
Tristan ROBERT - Assesseur	
Sabine MAILLY - Secrétaire de séance	
Joël PARIS	
Julien DEPARIS	
Estelle CONAN	
Delphine CHEVALIER	
Loïck LEFEVRE	
Charles PRAMAGGIORE	
Ariane DEREUMAUX	
Olivier CARLOS	